

UN SITE WEB POUR UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE

Le Département va mettre en ligne le site Autonomie64.fr, plate-forme d'information et de service pour les personnes en perte d'autonomie, familles, proches et professionnels.

C'est l'une des grandes priorités du Département 64 : accompagner les personnes fragilisées par l'âge ou le handicap. Cette solidarité est inscrite dans la loi. Pour améliorer la qualité de ses services et être plus proche des usagers, le Département mettra en ligne dans les semaines qui viennent un portail numérique. Ce site internet s'adresse principalement aux personnes touchées par la perte d'autonomie. Mais pas seulement. Il est également conçu pour les familles, pour les proches et les aidants à domicile, et bien sûr pour tous les professionnels. Les partenaires institutionnels du Département y sont également présents. Cet outil facilite l'accès à l'information et rendra possible, à terme, certaines démarches en ligne. En quelques points essentiels, visite guidée d'une partie des services numériques qui seront proposés par le tout nouveau site Autonomie64.fr.

» **Le guide des aides.** A quelles prestations

avez-vous droit ? sous quelles conditions ? Pour répondre aux questions que vous vous posez, voici le détail, sous forme de fiches, de tous les dispositifs mis en place par le Département et ses partenaires pour vous accompagner.

» **La carte interactive.** Vous entrez votre lieu de résidence. Cette fonction vous indique alors tous les acteurs de votre secteur géographique qui peuvent répondre à vos besoins. En mode multicritères, il est possible d'effectuer les recherches par type d'établissement ou de service recherchés.

» **L'annuaire de l'autonomie.** Il vous donne tous les contacts des administrations, structures, associations, établissements et professionnels libéraux qui travaillent dans le secteur de l'autonomie. Cet annuaire est régulièrement mis à jour.

» **Les structures d'accueil.** Elles ne répondent pas toutes aux mêmes besoins. En délivrant une information complète sur ces structures d'accueil, la plate-forme vous accompagne dans votre choix. Aujourd'hui, il est par exemple pos-

sible d'être accueilli de façon temporaire dans un établissement, le temps d'une journée.

» **Les solutions de soutien à domicile.** La plate-forme vous donne une information précise et concrète sur les dispositifs qui permettent aux personnes en perte d'autonomie de continuer à vivre à leur domicile. Avec la plate-forme Autonomie64.fr et l'ensemble des interlocuteurs de votre dossier, trouvez la solution la mieux adaptée à vos besoins.

» **Le proche aidant.** C'est souvent un époux, un enfant, un parent, une personne que l'on connaît bien. C'est toujours quelqu'un de confiance. Le proche aidant joue un rôle essentiel au domicile de la personne en perte d'autonomie. Parce qu'il a aussi besoin d'informations, de conseils et de soutien, la plate-forme Autonomie64.fr lui consacre une rubrique à part entière pour l'accompagner dans son quotidien.

» **La carte mobilité inclusion.** Délivrée par le Département, elle permet aux personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie de bénéficier de droits, notamment dans les transports. Depuis le 1^{er} janvier, elle remplace progressivement les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement. Les invalides de guerre conservent pour leur part le bénéfice de leur carte de stationnement. Les démarches pour l'obtention de la carte mobilité inclusion (CMI) peuvent être effectuées depuis le site.

» **Les conseils de prévention.** La perte d'autonomie n'est pas une fatalité. La plate-forme vous propose des conseils, des astuces, des petits trucs pour prévenir l'avancée de l'âge.

» **Les démarches en ligne.** C'est ce qu'on appelle la dématérialisation. Plus besoin de se déplacer dans les services administratifs, ni même à La Poste pour envoyer son dossier. Désormais, usagers et professionnels peuvent réaliser en ligne une grande partie de leurs démarches. Cette fonction ne sera disponible qu'ultérieurement au lancement du site. ■



En mettant à leur disposition une mine d'informations pratiques, le site Autonomie64.fr facilitera le quotidien des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap.